

# MARINE LE PEN ET LA DECONSTRUCTION EUROPEENNE

---

Par **Mathilde Lanathoua\***

Le 5 mars 2012

---

Le rejet de l'Union européenne occupe une place prépondérante dans le programme présidentiel de Marine Le Pen. Cet enjeu conditionne, en effet, la plupart de ses propositions phares : la restauration d'un Etat fort, le retour au franc, le renforcement des frontières pour lutter contre l'immigration massive et l'instauration d'un protectionnisme français.

Considérant que le projet européen, construit au détriment de l'Etat-nation français, est un total échec et que la crise actuelle n'est que le signe de son agonie, Marine Le Pen propose ni plus ni moins aux Français d'œuvrer à la **déconstruction européenne**.

« L'Europe de Bruxelles » serait un « Super-Etat eurocratique<sup>1</sup> » dont la tutelle mène à la ruine des millions d'Européens. La France devrait donc sans plus attendre avoir recours à l'article 50 du Traité de l'Union européenne pour « renégocier les traités » afin : « de mettre fin à l'asservissement de la France, de restaurer notre souveraineté nationale dans l'ensemble des domaines où elle a disparu, de nous rendre le pouvoir<sup>2</sup> ». Un « ministère des Souverainetés » serait en charge de la renégociation des Traités « pour **restaurer la souveraineté nationale dans l'ensemble des domaines où elle a disparu.** »

La priorité de Marine Le Pen va au rétablissement de la maîtrise des frontières grâce à une sortie de l'espace Schengen. La France devrait également retrouver sa monnaie et sa politique monétaire, en sortant de la zone euro et en revenant au franc, ce qui devrait lui permettre, enfin, d'effectuer des dévaluations compétitives. Ces négociations viseraient également, selon Marine Le Pen, à faire en sorte que le droit national prime à nouveau sur le droit européen, ce qu'elle promet de toutes manières de réinstaurer, même en cas d'échec. Enfin, la contribution nette française au budget européen devrait être nulle, afin de dégager des marges pour le soutien notamment à notre agriculture.

---

\* Pseudonyme.

<sup>1</sup> Les citations non précisées dans cet article proviennent du site du Front national.

<sup>2</sup> Discours de Marine Le Pen prononcé le samedi 19 novembre 2011 sur son projet présidentiel, disponible sur le site du FN.

Marine Le Pen précise qu'en cas d'échec des négociations, un **référendum sur la sortie de l'Union européenne** sera proposé. De nombreuses mesures seraient de toutes façons immédiatement prises, telles que l'abandon du drapeau européen sur les établissements publics, la suspension de l'application des directives européennes « de libéralisation des services publics », ou l'abandon de la PAC (Politique agricole commune) au bénéfice de la PAF (Politique agricole française).

**Comme alternative à l'Union européenne, Marine Le Pen propose une « Europe des Nations »**, hors des institutions européennes, s'en tenant à une coopération industrielle, culturelle ou scientifique. Il s'agirait d'une « association libre d'Etats européens partageant la même vision et les mêmes intérêts sur des sujets tels que l'immigration ».

Elle envisage également, au-delà de cette « Europe des Nations », une « Union paneuropéenne » des Etats souverains, intégrant la Russie et la Suisse, respectant le statut de neutralité, le droit national, la fiscalité nationale. Marine Le Pen tient à préciser que la Turquie ne sera pas associée.

## **1 - LA VISION FRONTISTE ET LE PROJET EUROPEEN : UNE INCOMPATIBILITE DE PRINCIPES**

La stigmatisation de l'Union européenne au cœur du discours du FN est un trait commun à la grande majorité des partis d'extrême droite européens. Ils accablent les institutions européennes pour le diktat qu'elles imposeraient aux Etats et considèrent que les grandes réussites de l'Union, que cela soit l'euro, le marché unique ou la liberté de circulation des personnes, sont des échecs absolus. L'Union européenne est l'une des cibles privilégiées de ces partis et sa condamnation est présente dans la plupart de leurs interventions, voire de leurs chants : Heinz-Christian Strache, président du FPÖ autrichien, exprime même en rap son rejet de « l'Europe de Bruxelles ».

Cette virulence s'explique par l'antinomie profonde qui existe entre les objectifs de l'intégration européenne et ceux de ces partis. Les principes même du projet européen sont ainsi incompatibles avec la vision et les priorités du FN.

### **1. 1 - L'INTEGRATION EUROPEENNE : « UNE DEMARCHE ANTINATIONALE »**

La construction européenne a été lancée avec l'objectif premier « [d']établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens<sup>3</sup> », ne s'en n'est pas tenue à la coopération, mais a pris la voie de l'intégration, impliquant un partage de souveraineté, des transferts de compétences à un échelon supranational, la primauté du droit européen sur le droit national et l'octroi d'une citoyenneté européenne dépassant le cadre national, et pourrait, pour certains, tendre vers le fédéralisme, voire un Etat post-national. Elle heurte donc de plein front la conception nationaliste, souverainiste et différentialiste du FN, selon laquelle la nation et l'Etat sont

---

<sup>3</sup> Préambule du Traité de l'Union européenne.

indissociables<sup>4</sup>, et la nation française, de par son exceptionnalité, ne peut être mise sur le même plan que d'autres au sein d'une grande Union.

La souveraineté nationale ne pouvant, selon cette vision, qu'être exercée par l'Etat-nation, tout partage de souveraineté et transfert de compétences, à la Commission européenne ou la Banque centrale européenne, est considéré par le FN comme un **abandon de souveraineté** : « les transferts de compétence à l'Union européenne correspondent dans les faits à l'effacement sans condition d'un gouvernement français désormais aux ordres d'agences bruxelloises<sup>5</sup> ». Or la construction européenne ne s'est faite sans aucun abandon de souveraineté : chaque *partage* de souveraineté, *transfert* de compétence ou *mandat*, obligatoire même pour la politique commerciale où la Commission jouit des compétences exclusives, est octroyé par les Etats, dans les Traités qu'ils concluent et leur décision au Conseil de l'Union. Alors que le FN plaide en faveur du renforcement des Etats-nations, il occulte délibérément l'exercice de leur souveraineté et de leur pouvoir de décision pour mieux pouvoir rejeter l'Union.

**L'identité nationale** ne pouvant, de la même façon, se concevoir et se perpétuer que dans son cadre naturel, l'Etat-nation, elle **serait menacée de disparition dans l'Union**. Son intégration à ce « conglomérat » reviendrait à la « fondre dans un Empire européen impotent, privé d'identité » et les transferts de souveraineté à un échelon européen la condamnent à l'érosion. Jean-Marie Le Pen déclare ainsi le 11 septembre 1992 : « Le traité de Maastricht détruit notre identité nationale. Il transfère la souveraineté à un super-Etat fédéral européen ».

Marine Le Pen affirme ainsi dans son discours d'investiture à la présidence du FN : « **le dogme européeniste procède d'une démarche supranationale, c'est-à-dire fondamentalement antinationale** »<sup>6</sup>.

**La vision du FN est donc aux antipodes de celle de Jean Monnet** qui assurait en son temps que : « Le sentiment de la solidarité des nations l'emportera sur les nationalismes désormais dépassés. (...) Sur ces soubassements anciens, il faut édifier un étage nouveau. Le supranational reposera sur les assises nationales. Il n'y aura ainsi aucun reniement d'un passé glorieux, mais un épanouissement nouveau des énergies nationales, par leur mise en commun au service de la communauté supranationale<sup>7</sup>. »

## **1. 2 - L'ESPACE COMMUN ET L'ELARGISSEMENT : « LE DOGME DE L'OUVERTURE DES FRONTIERES » CONTRE LA NATION**

Antinationale par sa démarche supranationale, l'intégration européenne le serait également par la **suppression des frontières nationales**, l'imposition d'un espace commun de libre circulation où la concurrence est libre et la création d'un visa commun à la zone Schengen, qui rendent impossible le projet fondamentalement protectionniste du FN visant à stopper l'immigration et mettre en place un

<sup>4</sup> « L'Etat et la Nation sont en effet dans notre pays indissociables. » (Discours d'investiture de Marine Le Pen à la tête du FN).

<sup>5</sup> Discours de Marine Le Pen sur son projet présidentiel, *op.cit.*

<sup>6</sup> Discours d'investiture de Marine Le Pen au congrès du FN à Tours (17/01/2011).

<sup>7</sup> Robert Schuman, *Pour l'Europe*, éditions Nagel et Briquet, Genève, 2001. p. 25-26.

« patriotisme économique » par le rétablissement des droits de douanes et de la préférence nationale.

La constitution d'un espace commun où circuleraient librement les biens, les services, les marchandises et les personnes est par principe pour le Front une hérésie, **car la maîtrise des frontières doit strictement relever du domaine souverain**. Ce projet ne peut donc viser qu'à affaiblir au maximum le rôle de l'Etat et supprimer toute frontière, et relève en cela de **l'ultralibéralisme**. L'Union européenne est ainsi présentée par le FN comme « cheval de Troie de la mondialisation ultralibérale ». La concurrence libre et non faussée interdit, qui plus est, le « patriotisme » économique que le FN propose sur la base de la « préférence nationale ». Cette préférence nationale, au sens où l'entend le FN, serait d'ailleurs également incompatible avec les règles de l'OMC, dont le principe du traitement national oblige d'octroyer le même régime juridique et fiscal aux produits importés et nationaux.

**L'absence de définition de frontières européennes et la politique d'élargissement de l'Union** constitueraient, de même, une mise en danger de la nation, sans cesse plus diluée dans un grand ensemble anonyme. **La perspective d'une adhésion de la Turquie**, peuplée de près de 77 millions d'habitants majoritairement de confession musulmane est, pour ce parti qui alimente l'islamophobie, tout simplement insupportable.

### 1. 3 - L'UNION EUROPEENNE : « L'ANTICHAMBRE D'UN ETAT TOTAL ET GLOBAL »

Pour le FN, cette démarche « antinationale » et ce libéralisme font de la construction européenne un agent du « mondialisme ». Marine Le Pen désigne ainsi l'idéologie défendant un « monde globalisé sans Etats » où s'imposeraient « universellement le modèle occidental américain » et « un homme nouveau », « qui n'est uni aux autres que par le partage de pulsions consuméristes ». Ce « mondialisme » repose sur le dogme transnational, qui ferait disparaître les frontières et viserait à « imposer l'idée de pays sans peuple », et le « dogme de l'ultralibéralisme et du laisser-fairisme » imposant leur loi au Etats, comme le montrerait la crise des dettes souveraines. **Le « monstre européen » devient ainsi « l'antichambre d'un Etat total, global, mondial »**. Pour le FN, le mondialisme et l'islamisme sont les deux totalitarismes modernes, « le rêve européen » ne serait donc ni plus ni moins qu'un vecteur de la terreur.

### 1. 4 - « UNIS DANS LA DIVERSITE » : UNE MENACE POUR L'IDENTITE

La vision frontiste ne rejette pas seulement l'Union au nom d'un nationalisme souverainiste, mais également parce qu'elle porte une vision de la personne humaine et de l'identité radicalement opposée aux valeurs qui sous-tendent le projet européen.

Le nationalisme du FN suppose, comme le rappelait Marine Le Pen en présentant son programme présidentiel, que **l'intérêt des Français passe « avant les intérêts des autres peuples, y compris européens »**<sup>8</sup>. Promouvoir un intérêt général européen, mandat de la Commission européenne, et potentiellement le faire primer sur l'intérêt national français, via un vote du Conseil à la majorité

---

<sup>8</sup> Discours de Marine Le Pen pour la présentation de son programme présidentiel, novembre 2011, sur le site du FN.

qualifiée, est, pour le FN, ni plus ni moins une violation du principe des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ce réflexe nationaliste se retrouve dans quelques autres partis d'extrême droite européens : des « Vrais Finlandais » dont le slogan « Les Finlandais d'abord » a convaincu un cinquième des Finlandais aux élections d'avril 2011 à l'Ataka bulgare, pour lequel Jean-Marie Le Pen a fait campagne en 2007 et qui réclame « la Bulgarie aux Bulgares », en passant par le « parti du peuple danois ».

Mais cette priorisation ne consiste pas seulement, dans la vision frontiste, à faire primer l'égoïsme national sur l'intérêt général, mais à placer l'identité française au-dessus des autres identités. La pensée profondément inégalitaire du Front insiste sur le caractère exceptionnel et supérieur de l'identité française ou la « race » française, terme de Jean-Marie Le Pen : « Nous croyons que la France occupe une place singulière en Europe et dans le monde, car notre peuple résulte de la fusion unique en soi des vertus romaines, germaniques et celtes », affirmait Jean-Marie Le Pen, le 4 mai 1988, comme il assurait en octobre 1996<sup>9</sup> : « Oui, il y a inégalité des races, comme il y a inégalité des civilisations, je persiste et signe [...]. Sans inégalité, la France ne serait pas la France ». **L'Union européenne** menacerait donc, selon le FN, l'identité nationale française car elle **nierait sa supériorité**.

Les valeurs au cœur du projet européen sont l'égalité et la solidarité entre des peuples qui se sont entredéchirés pendant des siècles et ont cru voir disparaître leur civilisation humaniste dans l'horreur de deux guerres mondiales et l'imposition du fascisme et du nazisme, hiérarchisant les êtres selon d'hypothétiques « races » et visant l'extermination de celles qui seraient les plus basses. Le FN ne partage pas cet héritage et Jean Marie Le Pen continue d'estimer que les chambres à gaz ne sont qu'un « détail » de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. Il a osé le rappeler, il y a peu, le 25 mars 2009, dans l'enceinte du Parlement européen, pour répondre au député socialiste Martin Schulz qui l'accusait de négationnisme et refusait qu'il puisse ouvrir la session inaugurale du Parlement, suite aux élections européennes de 2009, en qualité de doyen d'âge. Jean-Marie Le Pen a également dénigré à cette occasion ce député socialiste en affirmant qu'il avait « la tête de Staline et la voix d'Hitler », lui, Jean-Marie Le Pen, dont la maison de disque avait été condamnée pour apologie de crimes de guerre en 1971 pour avoir édité un disque intitulé « Le III<sup>e</sup> Reich<sup>10</sup> » et à nouveau en 1986, pour en avoir édité un autre sur lequel on peut entendre un hymne du parti nazi et « Vive Hitler »...

C'est en entendant de tel propos sur la Seconde Guerre mondiale et la Shoah que les députés du PPE ont accepté de modifier, comme le demandaient les socialistes et les Verts, le règlement interne du Parlement européen qui prévoyait que la session inaugurale soit ouverte par le doyen<sup>11</sup>. L'inauguration de la séance par le député FN et cinéaste Claude Autant-Lara en juillet 1989 avait

---

<sup>9</sup> *En gros et en détail: Le Pen au quotidien, 1987-1997*, Maurice Rajsfus, éd. Paris Méditerranée, 1998.

<sup>10</sup> La pochette du disque édité par la Serp affirmait : « La montée vers le pouvoir d'Adolf Hitler et du Parti national-socialiste fut caractérisée par un puissant mouvement de masse, somme toute populaire et démocratique, puisqu'il triompha à la suite de consultations électorales régulières, circonstance généralement oubliée. »

<sup>11</sup> L'amendement au règlement intérieur déposé par le PPE et le PSE, les deux principaux groupes du Parlement, prévoit que, désormais, l'Assemblée sera présidée, lors de la session inaugurale, par le président sortant ou, à défaut, par l'un des quatorze vice-présidents sortant ou, à défaut, par le député « ayant exercé le plus long mandat ».

déjà fait fuir presque tous les députés de l'hémicycle. Le Pen, privé de son discours, a simplement déclaré « je ne montrerai aucune peine de ne pas présider cette assemblée de pleutres<sup>12</sup> ».

L'Union européenne s'est bâtie pour rendre la guerre impossible entre les peuples européens, en les unissant toujours plus étroitement et en leur faisant partager les valeurs universelles que constituent, notamment, les droits inviolables et inaliénables de la personne humaine et l'égalité, ainsi qu' « une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes<sup>13</sup> ». **Ces valeurs au cœur du projet européen sont reflétées par la devise de l'Union : « unis dans la diversité ». Or le Front, lui, ne peut concevoir la proximité que dans la similitude** : entre « pays de civilisations voisines, de niveaux de développement économique et social comparables », comme le rappelle Marine Le Pen dans la présentation de son programme présidentiel.

**Cette similitude, le FN la retrouve auprès des autres partis d'extrême droite européens**, également nationalistes, souverainistes et xénophobes, avec lesquels ils forment au Parlement européen « l'Alliance européenne pour la liberté », créée le 24 octobre 2010 à Budapest, choix qui n'est pas anodin au vu de la dérive autoritaire du régime hongrois. Sont entre autres membres de cette alliance : le Jobbik hongrois, le FPÖ autrichien de Heinz-Christian Strache, l'UKIP britannique de Nigel Farage, le Front national belge, la Fiamma Tricolore italienne et le Parti démocrate national suédois. L'ancien groupe « Identité, Tradition, Souveraineté » s'était dissous en raison de fortes tensions internes.

Le projet du FN et le projet de l'intégration européenne sont donc exclusifs. L'Union européenne rendant impossible la mise en œuvre de son programme, le FN propose d'en sortir. Marine Le Pen considère ainsi que les Français n'ont en 2012 qu'un choix « binaire », « soit le choix de la mondialisation qui est celui de l'Union et (...) de la dilution de nos valeurs de civilisation », « soit le choix de la Nation ».

## **2 - L'EUROPE DECRITE PAR LE FN : UN DISCOURS POPULISTE ET MENSONGER**

Cette stricte incompatibilité entre le projet européen et la vision frontiste nourrit un rejet de l'Union d'une radicalité et d'une excessivité sans équivalent en France. Cette charge lui permet, en effet, de crédibiliser son propre projet et d'œuvrer à instaurer les conditions de sa faisabilité.

**La démonstration du FN repose sur la mauvaise foi** et le déni de réalité. Elle utilise quatre principaux artifices : l'assimilation de l'Union européenne à un dogme irrationnel, une description erronée de son système institutionnel et de ses politiques, une rhétorique populiste, opposant une Europe des élites, des partis et marchés au peuple, et une charge tribunitienne dressant un bilan aussi désastreux que fallacieux de la construction européenne.

---

<sup>12</sup> Réponse aux questions posées par Jean Quatremer, correspondant de *Libération* à Bruxelles, 06 mai 2009, retranscrite sur son blog : « Parlement européen: Le Pen écarté du perchoir »

<sup>13</sup> Article 2 du TUE.

Le portrait que fait le FN de l'Union européenne, de son projet, de son système institutionnel, de ses politiques et de son bilan, est si caricatural qu'il relève de l'art abstrait. Les traits de l'Union sont très grossièrement déformés, mais ce tableau est insidieux car il reprend **certains traits réels et défauts reconnus**, tels que le déficit démocratique européen ou les insuffisances de la zone euro.

## 2. 1 - « LE DOGME EUROPEISTE » : UN PROJET IRRATIONNEL

Le FN n'admettant pas les fondements et l'efficacité du projet européen, il apparente l'Union européenne et toutes ses politiques phares à un « dogme » pour la faire relever plus d'une croyance à laquelle l'ensemble de ses adeptes s'accrocheraient, aveuglés par leur foi, que d'un projet politique sensé et soutenu par des acteurs rationnels. Marine Le Pen martèle ce message tout au long de son discours pour contester la rationalité du projet européen, en dénonçant: « le dogme européiste », « le dogme de l'ouverture des frontières », « le dogme de la concurrence libre et non faussée », « le dogme de l'euro ».

En utilisant le champ lexical du dogme, le FN prétend ainsi que le développement de l'Union européenne est incontrôlable. Les acteurs européens poursuivraient leur entreprise coûte que coûte depuis plus de cinquante ans sans se rendre compte de sa dangerosité et de ses échecs. Les gouvernements européens, aveuglés par « le dogme européiste », s'acharneraient à présent à préserver la zone euro d'un éclatement et sortir l'Union de la crise, alors que ce marasme ne traduirait que leur échec. Ce seraient les « européistes » qui déformeraient la réalité en expliquant, pour renforcer l'Union, que la crise est due à un manque d'Europe, alors qu'elle s'explique par son emprise : « **comme toujours, l'échec d'une politique européenne doit être traité par plus de fédéralisme européen**, comme les médecins de Molière traitaient l'anémie de leurs patients par une bonne saignée... ».

## 2. 2 - LE MYTHE DU « SUPER ETAT EUROPEEN »

Le discours de Marine Le Pen tend à démontrer que la construction européenne s'est faite contre les peuples **en expliquant de manière totalement fallacieuse le système institutionnel européen**. Le parti frontiste utilise sciemment les expressions galvaudées développées sur l'insuffisance de ce système, comme le « déficit démocratique » et le « despotisme éclairé » de la Commission européenne, pour les prendre au pied de la lettre et crédibiliser son argumentation erronée.

L'artifice de la démonstration repose sur l'**occultation du pouvoir décisionnel des chefs d'Etat et de gouvernement**, sans lesquels aucune décision n'est prise au niveau européen, **et celui des députés européens**, alors que c'est bien leur pouvoir décisionnel qui fait de la construction européenne un processus démocratique, même si la légitimité de la Commission pourrait être renforcée et les pouvoirs du Parlement, encore accrus.

L'Union européenne décrite par le FN serait une forme de **fédéralisme autoritaire**: elle serait régie, non par les Traités européens garantissant le triangle institutionnel actuel, où la Commission a le pouvoir d'initiative, le Conseil et le Parlement, celui de décision, mais par un « Super Etat eurocratique », la Commission, disposant de sa propre « Constitution ». Alors qu'elle n'est pas élue, la Commission « procure[r]ait] aux technocrates des pouvoirs considérables ainsi que le monopole de

l'initiative législative » pour imposer son diktat à « 450 millions d'Européens », chiffre d'ailleurs non actualisé. La Commission, « avec son ivresse de compétences nouvelles » aurait instauré, elle-même, cette technocratie : « dans le but initial de la mettre à l'abri de tout aléa politique pour dégager un intérêt commun européen ». Cette **relecture de la méthode de Jean Monnet**, qui préconisait la voie communautaire pour dégager un intérêt commun entre les différents Etats membres et leur permettre d'approfondir leur coopération, est fautive, puisque cette Commission et ses compétences ne sont que le fruit de la volonté des Etats. Le FN doit certainement relire l'article 1 du Traité de l'Union européenne : « par le présent traité, les hautes Parties contractantes<sup>14</sup> instituent entre elles une Union européenne, ci-après dénommée « Union », à laquelle les États membres attribuent des compétences pour atteindre leurs objectifs communs. » Les Hautes parties contractantes sont bien les chefs d'Etats européens, et non le Président de la Commission et ses commissaires. **La charge du FN contre la Commission européenne n'a cessé de s'amplifier** au cours des années : la Commission symbolisait dans les années 1980 pour Jean-Marie Le Pen « la toute-puissance de l'Administration », sa fille va jusqu'à dénoncer « l'esprit totalitaire » de l'Union.

**Si le rôle central du Conseil est ignoré, les pouvoirs du Parlement européen, notamment ceux de codécision, le sont tout autant** : « L'élection des députés européens au suffrage universel n'a que très faiblement pallié ce manque de démocratie » car le Parlement européen « reste, face à la Commission, doté de faibles pouvoirs ». **Pourtant les hauts dirigeants du FN sollicitent un mandat de députés européens avec une constance sans équivalent** dans les autres partis et battent les records de longévité au Parlement de « l'Eurocratie » : Jean-Marie Le Pen y siège depuis 1984, avec une interruption en 2003, son mandat lui ayant été retiré par une décision de la Cour européenne des droits de l'homme suite à une agression, Bruno Gollnisch et Jean-Claude Martinez, depuis 1989, Carl Lang depuis 1994, Bernard Antony de 1984 à 2002, Marine Le Pen depuis 2004. A ceux qui soulignent cette potentielle incohérence, les députés affirment devoir porter la bonne parole au sein même de l'antre « antinationale », « crier dans le désert, tel Saint Jean-Baptiste », auquel se compare Bruno Gollnisch<sup>15</sup>. Le Parlement européen n'en reste pas moins, à leurs yeux, médiocre et impotent. Derrière l'argument sacrificiel, se cachent des considérations plus pragmatiques. L'entrée dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale est presque impossible pour les députés frontistes, en raison de son scrutin majoritaire, à la représentation proportionnelle. Les élections européennes revêtent donc une importance décisive pour les dirigeants du FN, pour leur statut politique comme pour leur rémunération, les hauts dirigeants frontistes déclarant comme principale, sinon exclusive, source de revenus leurs indemnités d'eurodéputés.

**Occultant le Conseil et le Parlement, le FN attribue à la Commission des pouvoirs qu'elle n'a pas, égrainant de grossières erreurs.** Elle imposerait « ses normes et directives », dont « 80 % au moins des lois et règlements nationaux d'importance ne sont que la transposition ». Or la Commission ne fait que proposer ces directives au Conseil et au Parlement européen qui les modifient à leur gré pour les adopter. Tout acte législatif européen est adopté par le Conseil de l'Union européenne et par le Parlement européen, en procédure de codécision, conformément aux

---

<sup>14</sup> Le Préambule du Traité de l'Union européenne nomme comme Haute Partie Contractante le Chef de chaque Etat membre, monarque ou Président de la République.

<sup>15</sup> Discours prononcé pendant la campagne des européennes, à Lyon, le 28 mai 2009.

articles 288, 289<sup>16</sup> et, notamment, 294 du TUE. Au passage, le FN reprend comme beaucoup d'autres partis l'estimation faite par Jacques Delors<sup>17</sup>, alors président de la Commission européenne, lors de la signature du Traité de Maastricht, mais cette proportion est moindre aujourd'hui et varie beaucoup selon les domaines<sup>18</sup>.

Le FN a une interprétation très souple du fédéralisme européen. L'intervention du 3 février 2012 de Jean-Marie Le Pen au Parlement européen dénonce ainsi le Traité négocié à partir de l'accord européen du 9 décembre : « Hier, Maastricht nous privait de notre souveraineté monétaire ; aujourd'hui, c'est de notre souveraineté budgétaire que l'on nous dessaisit ». Marine Le Pen avait affirmé dans son discours d'investiture à la présidence du FN quelques mois auparavant que si cette souveraineté budgétaire devait être cédée, l'Etat français disparaîtrait : « ce nouvel abandon institutionnel marquerait la fin de la France comme Etat. ». Force est de constater que le gouvernement n'a pas mis la clé sous la porte, les parlements nationaux conservant le dernier mot sur les budgets.

Le FN choisit également, sur son site, d'illustrer le diktat de la Commission européenne en faisant référence à l'examen de recevabilité des pétitions citoyennes<sup>19</sup>, examen en fait effectué par la Commission des pétitions du Parlement européen, conformément aux articles 201 à 203 de son règlement. Le FN ne se contente pas de se « tromper » de Commission, il dénonce son « droit discrétionnaire » sur la recevabilité des pétitions, alors que cet examen est encadré par les Traités et vise simplement à s'assurer que les pétitions portent bien sur des sujets relevant des compétences de l'Union, et non du droit national ou international, et concernent directement leurs auteurs, cette dernière condition étant appliquée de façon très large.

Le **FN ne cesse**, en outre, **de rappeler que le Traité de Lisbonne a été imposé**, par un processus autoritaire, aux Français et aux Néerlandais qui l'avaient rejeté en 2005, et par la menace, aux Irlandais, qui ont dû accepter en 2009 ce qu'ils avaient refusé l'année précédente, craignant d'être abandonnés en pleine crise financière. **Ces éléments sont faux** : le traité de Lisbonne a été approuvé par les deux chambres des parlements français et néerlandais, démocratiquement élus, et ce n'est pas par la menace, mais par des concessions, que le Conseil a convaincu les Irlandais qui se sont vus assurer que la neutralité irlandaise ne serait pas remise en cause par la politique de sécurité et de défense de l'Union, que le Traité ne modifierait pas la politique fiscale de l'Union ni les dispositions de la Constitution irlandaise concernant le droit à la vie, et que le commissaire irlandais serait maintenu en 2014, ce qui reporte ainsi la limitation du nombre de commissaires et la mise en place de leur sélection sur la base de leurs compétences.

---

<sup>16</sup> « La procédure législative ordinaire consiste en l'adoption d'un règlement, d'une directive ou d'une décision conjointement par le Parlement européen et le Conseil, sur proposition de la Commission. (...) Dans les cas spécifiques prévus par les traités, l'adoption d'un règlement, d'une directive ou d'une décision par le Parlement européen avec la participation du Conseil ou par celui-ci avec la participation du Parlement européen constitue une procédure législative spéciale. »

<sup>17</sup> « En 1998, plus de 80% des textes nationaux seront communautaires ».

<sup>18</sup> Analyse du Conseil d'Etat en 1992 et en 2007, la première correspondant au moment de la transposition des 300 directives nécessaires à l'instauration du marché intérieur.

<sup>19</sup> « Le traité de Lisbonne a bien créé un droit de pétition à la condition de rassembler un million de signatures, mais la Commission dispose du droit discrétionnaire de prendre ou non en compte leur requête ».

En présentant l'Union européenne comme un carcan imposé par une Commission toute puissance, le Front national appelle ainsi au rétablissement d'une association libre « et de « partenariats volontaires », en dehors des institutions communautaires.

## 2. 3 - UNE RHETORIQUE POPULISTE : L'EUROPE DES ELITES CONTRE LE PEUPLE

Le populisme est le fil rouge du discours de Marine Le Pen : « Mon projet pour l'Europe est en parfaite cohérence avec mon projet économique pour la France, parce qu'il obéit à la même exigence fondamentale : le peuple toujours, le peuple partout.<sup>20</sup> » L'Europe est un sujet porteur pour les partis d'extrême droite car **l'eurosepticisme croissant des citoyens européens est un terreau propice pour ce discours populiste**. L'invocation du peuple contre l'Europe a un réel écho. Ces partis d'extrême droite font d'ailleurs souvent leurs meilleurs résultats aux élections européennes. Ils ont ainsi obtenu aux élections de juin 2009 un score à deux chiffres dans sept États membres (Pays-Bas, Belgique, Danemark, Hongrie, Autriche, Bulgarie et Italie), et une performance entre 5 et 10 % dans six autres (Finlande, Roumanie, Grèce, France, Royaume-Uni et Slovaquie).

Ces partis instrumentalisent l'incompréhension suscitée par un système politique européen trop complexe, la défiance à l'égard des « institutions de Bruxelles » sur lesquelles les gouvernements se déchargent des décisions impopulaires qu'ils prennent au Conseil, et le sentiment qu'ont, par conséquent, de nombreux citoyens d'être dépossédés de choix politiques essentiels pour leur avenir et leur quotidien. Cet eurosepticisme facilite la démagogie et le populisme. Le FN affirme ainsi sans relâche que la construction européenne a été l'œuvre des élites contre la nation et a abouti à l'Europe actuelle : un gouvernement des technocrates, sans le peuple et contre le peuple, violant donc le principe de la République, inscrit à l'article 2 de la Constitution française. L'Union européenne est l'entreprise autoritaire la plus pernicieuse que les élites aient pu imaginer : « L'intérêt des Français a été pillé, la liberté des Français a été volée, au profit d'une technocratie européenne (...), complètement coupée des peuples<sup>21</sup> ».

Le FN a largement recours au **ressort du complot et de la rhétorique « antisystème »**, une facture classique du discours de l'extrême droite, pour s'attaquer aux ennemis du peuple que seraient les élites, les partis du « système » et les marchés. Il accuse les élites et les partis, aujourd'hui l'UMP, le PS « et leurs satellites », qui « votent ensemble les directives européennes », « englué[s] dans l'idéologie européiste<sup>22</sup> », d'avoir détourné à l'insu des peuples le projet européen de ses fins initiales, qui auraient été une coopération intergouvernementale stricte entre « civilisations voisines », donc peu différenciées, pour instaurer l'« Eurocratie » : « L'Etat français s'est mis au service de la bureaucratie de Bruxelles qui dévoie la belle idée d'entente européenne pour y substituer un projet technocratique, totalitaire et nuisible à nos libertés ». Les grands partis sont complices de cet abandon au détriment de la nation : « Nicolas Sarkozy est coupable de piétiner l'intérêt national, et François Hollande ne peut que l'approuver<sup>23</sup> ».

---

<sup>20</sup> Discours de Marine Le Pen présentant son projet présidentiel, op.cit.

<sup>21</sup> Ibid.

<sup>22</sup> Communiqué de Presse de Marine Le Pen, 31 janvier 2012 :

<http://www.frontnational.com/2012/01/accord-europeen-anti-democratique-et-anti-economique/>

<sup>23</sup> Ibid

Ce projet antinational est non seulement soumis à une bureaucratie, mais également au service des marchés et de « l'ultralibéralisme », la « technostructure européenne [étant] inféodée aux marchés». Jean-Marie Le Pen affirme ainsi dans son intervention au Parlement européen en date du 14 décembre 2011 que transférer de nouvelles compétences à « Mme Ashton, reviendrait à reconnaître que Moody's and Poor's ont une légitimité à juger de nos politiques économiques<sup>24</sup> ». Cette soumission de l'Union à l'idéologie ultralibérale mondialiste s'amplifierait avec la crise. Le FN en veut pour preuve la nomination au gouvernement d'experts, et non de politiques, en Grèce et en Italie, à l'initiative des premiers ministres Lucas Papademos et Mario Monti, tous deux « eurocrates », le premier ayant été vice-président de la Banque centrale européenne et le second, commissaire européen au marché intérieur, puis à la concurrence. Les agents de Bruxelles et les marchés s'allieraient contre les Etats fragilisés, la crise serait « une formidable occasion de poursuivre à marches forcées la dissolution des nations dans un fédéralisme qui remettra entre les mains d'experts non élus le destin des peuples. » Lucas Papademos et Mario Monti ont, pourtant, été désignés par les présidents de leur pays, respectivement Carolos Papoulias et Giorgio Napolitano, eux-mêmes élus par les parlements, parlements qui ont accordé leur confiance aux deux gouvernements constitués. Ce recours à l'expertise émane donc de la nation en quête d'un redressement rapide de l'Etat, quoiqu'en dise le FN.

## 2. 4 - UNE CHARGE TRIBUNITIENNE : L'EUROPE RESPONSABLE DE TOUS LES MAUX

Le FN a recours à la **démagogie tribunitienne** pour reporter sur l'Union la responsabilité du plus grand nombre possible d'objets de mécontentement des Français. La construction européenne serait un total échec, dont découlent toutes les difficultés politiques, économiques et sociales de notre pays.

**La suppression des frontières et l'application du « dogme de la concurrence libre et non faussée » a eu, selon le FN, le même effet sur l'Europe que la disparition d'un système immunitaire.** Tous les maux ont ainsi pu la contaminer : une croissance faible, la fièvre du chômage, l'épidémie de l'immigration ou le cancer des services publics, rognés d'année en année. En ouvrant les frontières « à tous les vents de la mondialisation », « L'Europe de Bruxelles a imposé partout les principes destructeurs de l'ultralibéralisme et du libre-échange, au détriment des services publics, de l'emploi, de l'équité sociale et même de notre croissance économique devenue, en vingt ans, la plus faible du monde. » **Les politiques communes européennes auraient donc toutes échoué**, détruisant les secteurs qu'elles avaient vocation de renforcer : « La CECA a tué in fine la sidérurgie européenne. La politique agricole commune (PAC) a marginalisé l'agriculture européenne. » Marine Le Pen ne voit pas d'incohérence à faire, dans le même discours, les louanges de l'agriculture française devenue « la deuxième du monde », en se gardant bien de préciser que cette performance est justement due au soutien de la PAC. **Pour le FN, la construction européenne serait responsable de la crise actuelle.** La mise en place d'une Union économique et monétaire aurait privé les gouvernements du pilotage de leurs politiques économiques, les aurait condamnés à une croissance faible et les aurait conduits à se rabattre sur l'endettement pour préserver leur niveau de vie. Cette analyse est totalement erronée, car les Etats se sont contentés de coordonner leurs politiques économiques sans transférer une seule compétence à l'UEM et ont même ignoré les

---

<sup>24</sup> Intervention visible sur le site du FN.

recommandations de la Commission pour résorber leurs déficits excessifs, la France et l'Allemagne refusant en 2003 d'appliquer les règles du Pacte de Stabilité et de croissance communément agréées. Le parti ignore d'ailleurs que les pays concernés par la crise des dettes souveraines n'avaient pas nécessairement de déficits publics importants, les déséquilibres internes pouvant être dus à la dette privée.

**Le FN nie donc tout bénéfice tiré du marché unique.** Or la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes, notamment des travailleurs, la constitution d'un grand marché de 500 millions de consommateurs, la reconnaissance mutuelle et l'harmonisation progressive par le haut des normes réglementaires, le développement des infrastructures ont considérablement facilité les échanges intra-européens qui représentent aujourd'hui les deux tiers des flux commerciaux français, et a été un moteur important de la croissance européenne. **Le potentiel actuel de croissance et d'emploi lié à l'achèvement du marché unique**, notamment dans les secteurs des services et du numérique, **est estimé à 3 % d'ici à 2020<sup>25</sup>**. Ce potentiel est essentiel car la croissance estimée, suite à la crise, à mesures constantes, ne dépasse pas 1,5 % jusqu'en 2020<sup>26</sup>.

**D'une manière générale, si l'Union à 27 connaît en moyenne une croissance faible depuis trente ans, a fortiori par rapport aux pays émergents et en développement qui rattrapent leur retard, ce discours occulte qu'elle reste, à 27, la première puissance économique mondiale** - l'Allemagne seule étant la quatrième, la première puissance commerciale - qui a d'ailleurs su conserver ses parts de marché (20 %) malgré la concurrence des pays émergents, et le premier bailleur d'aide au développement, qu'elle continue de disposer des meilleurs services publics et mécanismes de protection sociale au monde, et que l'euro est la deuxième monnaie de réserve au monde. Il ignore également la grande hétérogénéité des trajectoires économiques des Etats membres européens et les très bonnes performances de ceux qui ont notamment plus investi dans la recherche, l'innovation et leurs industries, les écarts de trajectoire s'expliquant par une mise en œuvre insuffisante et une coordination défectueuse de politiques économiques qui relèvent bien des compétences nationales.

**Les affirmations chiffrées du FN ne sont que très rarement correctes.** La zone euro aurait, par exemple, le taux de chômage le plus élevé du monde, ce qui est faux : le taux de 10,4 %<sup>27</sup> atteint fin janvier 2012 correspond, à peu près, au taux de chômage américain au plus fort de la crise aux Etats-Unis, début 2010<sup>28</sup>, et reste très inférieur à ceux d'un grand nombre de pays, tels qu'entre autres : la Bosnie (43,3 %)<sup>29</sup>, le Kosovo (45,5 %), la Libye (30 %), le Népal (60 %), l'Afrique du Sud (23,8 %), le Sénégal (49 %), le record étant détenu par le Zimbabwe (95 %). 10,4 % correspond, qui plus est, à une moyenne rehaussée par les taux de chômage des Etats les plus touchés par la crise, la Grèce (19,2 %) et l'Espagne (22,9 %), battant conjoncturellement des records, alors que d'autres Etats membres restent à des taux très bas, l'Autriche (4,1 %) ou les Pays-Bas (4,9 %).

---

<sup>25</sup> Présentation de J.M. Barroso au Conseil européen du 23 octobre 2011.

<sup>26</sup> Communication de la Commission « Examen annuel de la croissance – avancer dans la réponse globale apportée par l'Union à la crise », 12 janvier 2011.

<sup>27</sup> Données Eurostat.

<sup>28</sup> Le taux de chômage américain est descendu à 8,3 % en janvier 2012. Données fournies par le Ministère de l'emploi américain.

<sup>29</sup> Données de l'OIT, complétées par les estimations du ministère des Affaires étrangères français.

**Le FN impute, en outre, à l'Europe des bilans dont elle ne peut pas avoir la responsabilité car ils relèvent de la compétence exclusive des Etats** : « cette Europe de Bruxelles nous a imposé la suppression d'administrations d'Etat et de services dans tous les domaines de la vie publique, dont la fermeture de tribunaux, la fermeture de petits collèges, de maternités, de centres hospitaliers, la désorganisation de l'armée, de l'éducation nationale, la fermeture de consulats à l'étranger, la suppression des directions départementales de l'Etat, la diminution des effectifs de police et de gendarmerie<sup>30</sup>... ».

**Le FN assure à tort que la France serait l'un des pays les plus pénalisés par l'Union européenne.** Il affirme ainsi qu'elle ne bénéficierait pas du budget européen alors qu'elle en est le principal bénéficiaire<sup>31</sup> ! Certes, la France est le deuxième contributeur net au budget, sans les rabais obtenus par le Royaume-Uni, la Suède ou les Pays-Bas, mais environ 13,3 % des dépenses communautaires ont été effectuées sur son sol en 2009 et elle restera, au moins jusqu'en 2013, le premier bénéficiaire des dépenses de la Politique agricole commune.

### **3 - LE REJET DE L'UNION EN GUISE DE PROGRAMME : DES PROPOSITIONS CONFUSES ET DANGEREUSES**

Ce programme radical avance des propositions paradoxales, voire incompatibles, très peu crédibles et aux conséquences désastreuses pour la France.

#### **3. 1 - L'EUROPE DES PATRIES : UN RETOUR A 1950**

Le FN ne peut accepter l'intégration européenne et considère que les Européens auraient dû se limiter à une coopération intergouvernementale stricte entre eux, avec pour objectif l'édification d'un protectionnisme européen, basé sur la préférence communautaire, et des projets ciblés sur des secteurs d'intérêt commun.

**Le FN propose donc une alternative, « l'Europe des patries »,** qui serait une « confédération d'Etats-nations », et non la « fédération d'Etats-nations » que serait aujourd'hui l'Union européenne. Ce projet consiste ni plus ni moins à **revenir à la situation de 1950**, où les Européens s'en tenaient à des coopérations ciblées et limitées.

**La présidente du FN souligne le « rôle moteur » que pourrait avoir le couple franco-allemand auprès de leurs partenaires** pour, après les avoir encouragé vers une union toujours plus étroite pendant un demi-siècle, les inciter à présent, devant ce « marasme », à faire machine arrière, hypothèse extrêmement peu probable.

---

<sup>30</sup> Discours d'investiture de Marine Le Pen, op.cit.

<sup>31</sup> Les données sur les fonds du budget alloués à la France proviennent du site de la Commission européenne : Fonds par Etats membres, [http://ec.europa.eu/budget/biblio/multimedia/interactive/fundsbymemberstate/index\\_fr.cfm](http://ec.europa.eu/budget/biblio/multimedia/interactive/fundsbymemberstate/index_fr.cfm).

Si le FN défend le principe d'une confédération d'Etats-nations dès 1984, en excluant tout élément de supranationalité, il ne proposait pas initialement une dénonciation des Traités et une sortie de l'Union européenne. Bruno Gollnisch lui-même n'était pas un opposant farouche de la création de l'euro. Les partisans d'une sortie de l'Union, Bernard Antony et Jean-Claude Martinez, auteur des ouvrages *Autant en emporte l'Europe* en 1989 et *Maastricht, le non de tous les miens* en 1992, ont progressivement influé sur la **radicalisation de la position du FN vers une sortie complète de l'Union**. Cette stratégie a fait l'objet de vifs débats au cours des congrès internes, notamment celui de 2001, dont les actes reflètent un choix penchant plutôt vers le retrait de l'Union. Le programme de Jean-Marie Le Pen, « Pour un avenir français », présenté en 2002, propose ainsi de dénoncer les Traités de Maastricht, de Schengen et d'Amsterdam pour bâtir une « une Europe des patries » et redéfinir l'organisation de l'Europe. La stratégie semble s'éclaircir : le FN souhaite faire table rase pour s'en tenir à une coopération sans aucun transfert de souveraineté. La « Commission de Bruxelles » serait supprimée pour être remplacée par un simple secrétariat général aux responsabilités et moyens limités

**Cela dit, les propositions du programme de Marine Le Pen manquent de clarté et sont pour certaines contradictoires, reflet possible de ces débats internes**, de ces hésitations, voire d'une prise de conscience du terrible impact économique et politique d'une sortie complète de l'Union pour la France. La ligne du Front est loin d'être limpide, Jean-Claude Martinez lui-même étant revenu sur la radicalité qu'il proposait entre les deux tours de la présidentielle de 2002.

### **3. 2 - LA VOIE FRONTISTE VERS UNE « DECONSTRUCTION EUROPEENNE » : DES ORIENTATIONS FLOUES ET CONTRADICTOIRES**

La voie que propose d'emprunter le FN vers l'Europe des patries manque de consistance.

Le Front national propose en effet que la France ait sans plus attendre « **recours à l'article 50 du Traité de l'Union Européenne pour renégocier les traités** ». Il précise d'ailleurs des éléments sur lesquels cette renégociation devrait porter, sur la question des services publics ou la primauté du droit européen. Il souhaite également réviser la contribution nette de la France au budget européen, qui se définit lors des négociations des perspectives budgétaires pluriannuelles, et compte subventionner la nouvelle « Politique Agricole Française » grâce à la réduction de cette contribution.

Or le Front national semble méconnaître la portée de l'article 50, qui ne vise aucunement à **renégocier les Traités mais uniquement à sortir de l'Union européenne**<sup>32</sup>, donc à ne plus appliquer ses Traités, ni contribuer au budget et participer à ses institutions. La négociation qui s'engage sur la base de l'article 50 est bien celle d'« un accord de retrait » déterminant « les modalités » de la sortie d'un Etat de l'Union. Le « cadre de ses relations futures avec l'Union », dont l'accord doit tenir compte, ne sera plus celui des Traités. La renégociation de ces Traités tout en ayant recours à l'article 50 est donc impossible et n'aurait aucun sens. **Soit le Front national souhaite que la France quitte l'Union européenne, soit il compte rouvrir une négociation des Traités européens, mais les deux propositions sont incompatibles.**

---

<sup>32</sup>« Tout État membre peut décider, conformément à ses règles constitutionnelles, de se retirer de l'Union. », Article 50 du TUE.

Les dispositions du Traités de Lisbonne s'inscrivent à cet égard dans le cadre de la Convention de Vienne sur le droit des Traités. L'article 44 de cette Convention précise en effet qu'une partie souhaitant dénoncer un traité, s'en retirer, ou même en suspendre l'application, ne peut viser que « l'ensemble du traité », et non seulement certaines dispositions, comme celles énoncées dans le programme du FN, « à moins que le Traité en question le permette », ce qui n'est pas le cas avec les Traités européens, « ou que les parties en conviennent autrement », ce qui est extrêmement peu probable. **Les renégociations ciblées sont impossibles, un Etat ne peut pas sortir à moitié de l'Union.**

Il est donc tout à fait étonnant et incohérent que Louis Aliot, vice-président du Front National en charge du projet et Directeur opérationnel de la campagne de Marine Le Pen, affirme, dans l'émission « Bourdin 2012 », diffusée le 15 décembre 2011 en simultané sur BFM TV et RMC, que le premier acte de la Présidente Marine Le Pen serait de convier un sommet européen pour redéfinir l'Europe : « **Il faut donc repenser l'Europe, rebâtir l'Europe, je pense que des pays européens sont prêts à le faire et la première chose que ferait Marine Le Pen, c'est de demander un sommet européen pour parler de la reconstruction de l'Europe**, basée cette fois-ci sur **l'Europe des Patries**, sur la confédération d'États, sur l'idée du Général De Gaulle plutôt que sur l'idée fédéraliste de Jean Monnet ». M. Aliot a une analyse tout à fait fautive de la réalité : l'agenda européen porte sur l'approfondissement de l'Union, la crise ayant mis en évidence un manque de coordination des politiques économiques et budgétaires, et non sur l'abandon de toute intégration.

**Le FN pense peut-être pouvoir convaincre les Etats européens de faire table rase de la construction européenne existante pour revenir à la situation de 1950**, grâce au « rôle moteur » que pourrait avoir le couple franco-allemand. Cette hypothèse est tout simplement irréaliste, l'attachement des citoyens européens et de leurs élus à l'Union étant très vif, en dépit de leurs critiques.

**La mention par le FN d'un recours à un référendum ou à l'imposition de certaines mesures unilatérales, comme la primauté du droit français, en cas d'échec des négociations, d'un accord de retrait, donc, n'a pas plus de sens.** Se retirer de l'Union est tout à fait possible sans ces négociations. La sortie effective d'un Etat de l'Union européenne prend automatiquement effet deux ans après la simple notification au Conseil européen de son intention, à moins qu'il ne demande au Conseil d'approuver un délai supplémentaire, ce que ne devrait pas souhaiter le Front national. Si un accord de retrait est effectivement négocié, ce qui est préconisé, il doit être adopté par le Conseil européen, approuvé par le Parlement européen et être ratifié pour que la sortie de l'Union soit effective. Dans la mesure où un tel accord de retrait ne porte que sur les modalités de sortie et n'est même pas indispensable, l'échec des négociations pour sortir de l'Union européenne est très peu probable.

### **3.3 - UNE SORTIE DE L'UNION EUROPEENNE : UN SCENARIO NOIR POUR LA FRANCE ET LES AUTRES PAYS EUROPEENS**

**Une sortie de l'Union européenne entrainerait tout d'abord la perte immédiate pour les Français de la citoyenneté européenne et de tous les droits qui en découlent.** Ils perdraient la liberté de circulation et de résidence, le droit de postuler à tout emploi et d'être protégés en cas de

discrimination, le droit de vote aux élections locales dans tous les autres Etats européens, membres de l'Union, et le droit de protection diplomatique et consulaire par ces autres Etats.

**Les Français de 2012 retrouveraient l'Europe de la jeunesse de leurs arrière grands-parents**, en revenant au franc et à un seul passeport français. Ils découvriraient le sens d'une frontière : la nécessité d'obtenir un visa, de convertir sa monnaie et d'attendre à la douane, y compris pour faire des trajets réguliers entre Lille et Bruxelles, Strasbourg et Cologne, Perpignan et Barcelone. Ils devraient penser à être en possession de leurs passeports sur les chemins de randonnées limitrophes des Alpes et des Pyrénées.

**Les conséquences économiques seraient encore plus sévères.** Les conséquences d'une sortie de la zone euro et d'un retour au franc seraient d'ores et déjà extrêmement lourdes : voir le chapitre sur l'euro. Les mesures protectionnistes et la politique de dévaluation promises par Marine Le Pen conduiraient à des mesures de rétorsion sévères de la part de nos principaux partenaires, proportionnelles au coût élevé qu'impliqueraient pour eux ces mesures. Les prix des produits importés augmenteraient considérablement, tandis que nos exportations seraient très probablement boycottées par nos partenaires. **Le pouvoir d'achat des français chuterait**, devrait être compensé par une hausse des salaires qui déclencherait une hyperinflation. Les entreprises et les ménages auraient de plus en plus de difficultés à se financer, car les banques, confrontées à une crise de liquidité et de solvabilité due aux conséquences d'un retour au franc, renchériraient le coût du crédit.

La perte de la liberté d'établissement et de prestation de service dans les autres pays européens handicaperait nos entreprises, dont les coûts de change, liés à un retour au franc, pèseraient déjà sur leurs échanges intra-européens. Les régions françaises se verraient privées de fonds européens, les agriculteurs, de leurs revenus par l'abandon de la PAC, revenus qu'une PAF ne pourrait guère compenser au vu de la contrainte pesant sur les finances publiques, et qui n'en serait que plus forte avec une sortie de l'Union européenne.

**La perte de puissance et de rayonnement de la France serait sans précédent.** Son poids commercial serait sans commune mesure avec celui qu'elle pouvait avoir par l'intermédiaire d'une politique commerciale européenne. La sortie de l'Union européenne sur la base des valeurs frontistes devrait laisser perplexe la plupart de nos principaux partenaires politiques et placer la France en forte incohérence avec les valeurs universelles dont elle se disait être le berceau. La France devrait ainsi être marginalisée sur la scène internationale, perdrait son aura dans l'enceinte des Nations-Unies et devrait être *de facto* mise au ban du G8 et du G20.

**La situation de la France, hors de l'Union européenne, serait donc à l'opposé de ce que promet Marine Le Pen. L'Etat français serait fortement fragilisé par une situation économique et politique dramatique, et la nation française en serait profondément atteinte, dans son identité et son rayonnement.**

\*

L'écho que rencontre le discours du FN dans la population n'en montre pas moins l'urgence de répondre aux préoccupations d'une majorité de citoyens européens qui réclament, au fil des eurobaromètres, une Europe plus forte, mais également plus démocratique et plus soucieuse de la croissance. Les chefs d'Etat et de gouvernement, qui travaillent début 2012 au renforcement de la gouvernance économique et budgétaire européenne, devraient en prendre conscience. Une plus grande démocratisation de l'Union européenne n'impliquerait pas de révolution institutionnelle majeure, simplement le renforcement du rôle du Parlement européen, en lien avec les Parlements nationaux, et l'élection du Président de la Commission européenne par les seuls députés européens. Les chefs d'Etat ne devraient également pas focaliser leurs négociations à l'échelon européen sur la seule discipline budgétaire, mais y inclure des mesures fortes pour la croissance et l'emploi, en mutualisation davantage leurs efforts d'investissement.